

Versement anticipé de subventions et contributions municipales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'afin de permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement de salaires et dans l'attente du vote du budget 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission n° 1 en date du 5 décembre 2012, d'autoriser le versement d'un acompte représentant trois douzièmes du montant de leurs subventions 2011, aux organismes suivants :

Organismes	Imputation	Montant
Estran	025 – 6574 – 33301	20 500 €
Comité Social du Personnel	020 – 6574 – 3120	60 430 €
Amicale des Employés Communaux	020 – 6574.6 – 3120	3 408 €
Amys Vieux Dieppe – Amys du Musée	322 – 6574.25 – 3335	8 750 €
Dieppe Scène Nationale	314 – 6574 – 3335	129 500 €
Dieppe Universitaire Club	40 – 6574 – 3335	20 500 €
Office Municipal des Sports	40 – 6574.12 – 3335	11 250 €
CCAS de Dieppe	520 – 657362.1 – 3272	31 680 €
RPA du Pollet	520 – 657362.2 – 3272	29 500 €
CCAS de Neuville	520 – 657362.3 – 3272	41 441 €
RPA Mont Robin	520 – 657362.4 – 3272	27 522 €
Maison Jacques Prévert	422 – 6574.3 – 3781	55 000 €
Maison des Jeunes Maison Pour Tous	422 – 6574.41 – 3781	35 700 €
Maison des Jeunes et de la Culture	422 – 6574.5 – 3781	36 125 €
Oxygène	422 – 6574 – 3781	53 000,00 €

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la Ville quant au montant définitif de la subvention 2012.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire